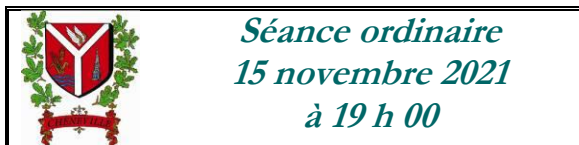


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 15 novembre 2021, à 19 h 00, à la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois sis au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, en présence des conseillères et conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, madame Danielle Meunier, monsieur Alexandre Lafleur, madame Maryse Gougeon, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h devant 14 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2021-11-205

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Danielle Meunier et résolu

QUE,

L'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-11-206

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 4 octobre 2021;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois d'octobre 2021.

4. MOT DU MAIRE / ÉLECTION 2021

Monsieur le maire, Maxime Proulx Cadieux, prononce un discours sur sa nomination au poste de maire, sur les élections en général et sur divers sujets reliés aux dossiers municipaux :

Bienvenue à la première séance régulière de ce nouveau mandat de 4 ans que nous entamons avec beaucoup d'énergie et enthousiasme.

Je tenais avant toute chose à remercier l'ensemble des citoyens de Chénéville qui se sont déplacés en grand nombre lors des journées du vote par anticipation et du Scrutin, démontrant ainsi leur intérêt pour leur municipalité.

Aussi, à nos anciens collègues, Monsieur Gilles Tremblay, Madame Nicole Proulx Viens et Monsieur Normand Bois, qui tirent leur révérence après avoir offert plusieurs années de travail rigoureux et professionnel à notre municipalité. Vous avez su chapeauter vos dossiers avec énergie et brio. Les membres du nouveau conseil et moi voulons vous souhaiter tout le succès mérité dans vos nouveaux projets et vous remercier, encore une fois, pour l'héritage que votre passage en politique municipale aura laissé pour le grand bénéfice de notre municipalité.

Pour terminer, chers citoyens, soyez assurés que tous les membres élus dans ce nouveau conseil mettront tous les efforts requis pour vous représenter dignement et bien servir vos intérêts. Soyez assurés que chaque élu a à cœur la municipalité de Chénéville et travaillera à la faire rayonner. Et rappelez-vous qu'en tout temps, votre équipe municipale demeure à votre entière disposition pour répondre à toutes vos questions ou interrogations.

Cordialement,
Maxime Proulx-Cadieux
Maire de Chénéville

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. 2021-11-207

Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le calendrier ci-dessous soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022, qui se tiendront, sauf exception, **le premier lundi du mois et qui débuteront à 19h ou les mardis lorsque le lundi est un congé férié :**

Calendrier des séances ordinaires Année 2022		
10 janvier	2 mai	6 septembre
7 février	6 juin	3 octobre
7 mars	4 juillet	7 novembre
4 avril	1er août	5 décembre

QU',

Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2021-11-208

Fermeture de la mairie pour la période du congé des Fêtes

ATTENDU QUE pour la période du congé des Fêtes, la directrice générale et secrétaire-trésorière suggère la fermeture de la mairie du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise la fermeture de la mairie pour la période du congé des Fêtes du 23 décembre 2021 au 5 janvier 2022, inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2021-11-209

Nomination d'un maire suppléant pour l'année 2022

ATTENDU QU' en vertu de l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec les privilèges, droits et obligations y attaché;

ATTENDU QU' il y a lieu de nommer un maire suppléant pour la prochaine année 2022, de même que pour la fin de l'année 2021;

ATTENDU QUE la nomination est jusqu'au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Madame la conseillère Danielle Meunier soit nommée mairesse suppléante de la Municipalité de Chénéville pour l'année 2022 et le reste de l'année 2021, laquelle, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;

QUE,

Cette résolution abroge la résolution #2020-12-245.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2021-11-210

Autorisation de signature des effets bancaires de la Municipalité de Chénéville

ATTENDU l'adoption de la résolution #2021-01-008 relative à l'autorisation des signatures des effets bancaires;

ATTENDU QUE, suite aux élections, il y a lieu de modifier les noms des signataires autorisés à signer les chèques et les autres effets bancaires de la Municipalité pour le compte détenu auprès du Centre de services de la Caisse Desjardins à Chénéville;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Pour les motifs énoncés au préambule, le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, la mairesse suppléante, madame Danielle Meunier, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, et la préposée à la comptabilité, madame Sylvette Lavergne, à signer les chèques et les autres effets bancaires de la Municipalité pour le compte détenu auprès du Centre de services de la Caisse Desjardins à Chénéville, ladite autorisation devenant effective immédiatement;

QUE,

Cette résolution abroge la résolution #2021-01-008 et toutes autres résolutions en lien avec l'autorisation de signature des effets bancaires de la Municipalité de Chénéville;

QU',

Une copie de la présente soit acheminée au Centre de services de la Caisse Desjardins à Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2021-11-211

Nomination des responsables des divers dossiers municipaux

ATTENDU QU' il y a lieu de procéder à la nomination des responsables pour les dossiers municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme les responsables de chacun des dossiers municipaux de la façon suivante :

Égout/Aqueduc

Sylvie Potvin - Alexandre Lafleur

Loisirs/infrastructures sportives et de loisirs

Yves Laurendeau et Maryse Gougeon

Pompiers (entente avec la Municipalité de Lac-Simon)

Yves Laurendeau et Gaétan Labelle

Environnement/Matières résiduelles/Écocentre/Embellissement

Danielle Meunier et Alexandre Lafleur

Urbanisme

Alexandre Lafleur et Danielle Meunier

Voirie/Chemins

Gaétan Labelle et Yves Laurendeau

Famille/École

Maryse Gougeon et Danielle Meunier

Aînés

Danielle Meunier et Maryse Gougeon

Ressources humaines/Communications

Maryse Gougeon et Sylvie Potvin

Développement de la municipalité

Tout le conseil

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2021-11-212

Participation aux rencontres des membres Loisir Sport Outaouais (LSO)

ATTENDU QUE la municipalité est membre du regroupement Loisir sport Outaouais (LSO);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de LSO ont lieu environ 4 fois par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le conseiller monsieur Yves Laurendeau ou la conseillère madame Maryse Gougeon, en son absence, à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2021-11-213

Nomination d'un représentant sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

ATTENDU QU' en vertu du règlement 2016-064, un membre du conseil doit être nommé afin de siéger sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QU' à la suite des élections municipales, un représentant sur le CCU doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme le conseiller monsieur Alexandre Lafleur ou, en son absence, la conseillère madame Danielle Meunier comme représentant sur le CCU ;

QUE,

Cette résolution abroge la résolution #2020-09-191 et toutes autres résolutions en lien avec la nomination d'un représentant sur le CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2021-11-214

Participation aux rencontres des membres de la Corporation Loisirs de Papineau (CLP)

ATTENDU QUE la municipalité est membre de la Corporation des Loisirs Papineau (CLP);

ATTENDU QUE les rencontres des membres de la CLP ont lieu à raison d'environ 5 rencontres par année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le conseiller monsieur Yves Laurendeau ou la conseillère madame Maryse Gougeon, en son absence, à participer à ces rencontres et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70120-310.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2021-11-215

Nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP)

ATTENDU QU' un représentant auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) doit être nommé pour siéger avec droit de parole et de vote à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme la conseillère madame Danielle Meunier ou, en son absence, la conseillère Maryse Gougeon comme représentante auprès de la Corporation de transport adapté et collectif Papineau (CTACP) pour 2021-2022 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #02-11000-310;

QUE,

Cette résolution abroge la résolution #2020-12-254 et toutes autres résolutions en lien avec la nomination d'un représentant auprès de la Corporation des transports adapté et collectif de Papineau (CTACP).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2021-11-216

Nomination d'un représentant auprès de Tricentris

ATTENDU QU' un représentant doit être nommé auprès de Tricentris pour assister à l'assemblée annuelle et à toute autre rencontre avec l'organisme;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville nomme la conseillère madame Danielle Meunier comme représentante auprès de Tricentris pour 2021-2022 et autorise le paiement des frais de déplacement s'y rapportant, le cas échéant;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte #02-11000-310;

QUE,

Cette résolution abroge la résolution #2017-11-315 et toutes autres résolutions en lien avec la nomination d'un représentant auprès de Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2021-11-217

Nomination d'un représentant auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais

ATTENDU QUE suite aux élections municipales, un représentant auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais doit être nommé;

ATTENDU QUE le représentant d'une municipalité membre doit être désigné par une résolution du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme le conseiller monsieur Yves Laurendeau comme représentant auprès du Réseau Biblio de l'Outaouais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2021-11-218

Autorisation de paiement Servitech – Tenue à jour du rôle et équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024

ATTENDU la réception de la facture #39915 pour la tenue à jour du rôle et sommaire d'évaluation 2021-2022, au montant de 1 093.20 \$, plus les taxes applicables;

ATTENDU la réception de la facture #39855 pour le 2^{ème} versement en lien avec les honoraires professionnels pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2022-2023-2024, au montant de 13 112.24 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement des deux (2)
factures précitées pour un montant de 16 332.71 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2021-11-219

Autorisation de paiement de facture – Transmission Chénéville

ATTENDU l'adoption de la résolution #2021-10-198 visant à autoriser
l'achat d'équipements pour le nouveau camion F350;

ATTENDU la réception de la facture #13594 au montant de
21 678.80\$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture
précitée pour un montant de 24 925.20 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-33000-527 et soit financée avec le
montant de la vente de l'ancien camion F350.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2021-11-220

**Autorisation de signature – Cession d'une partie de la montée
Archambault**

ATTENDU l'adoption de la résolution #2019-10-249 par laquelle le
conseil autorise la cession d'un bout de la montée
Archambault au propriétaire du lot adjacent;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'officialiser le tout chez le notaire, lequel
sera aux frais de l'acheteur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville mandate le maire, monsieur
Maxime Proulx Cadieux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière,
madame Krystelle Dagenais, à signer les documents relatifs à cette
transaction;

QUE,

Cette résolution abroge la résolution #2019-11-274 visant l'autorisation de signature chez le notaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2021-11-221

Demande de branchement à l'aqueduc – Matricule 1782-64-2068

ATTENDU la réception d'une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au matricule 1782-64-2068;

ATTENDU QUE cette installation sera faite entre l'entrée d'eau qui a été installée par la municipalité et la nouvelle maison qui est en cours de construction;

ATTENDU QUE cette installation est aux frais du propriétaire, excepté les frais d'installation du bonhomme d'eau, s'il y a lieu, lesquels seront à la charge de la municipalité;

ATTENDU QU' une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour le matricule 1782-64-2068 aux frais du demandeur;

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, à signer le protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2021-11-222

Demande de branchement à l'aqueduc – Matricule 1683-34-9904

ATTENDU la réception d'une demande de branchement au réseau d'aqueduc relativement au matricule 1683-34-9904 (nouvelles adresse 90-92, chemin de la Petite-Nation);

ATTENDU QUE cette installation sera faite entre l'entrée d'eau qui sera installée par la municipalité et les nouveaux semi-détachés qui sont en cours de construction;

ATTENDU QUE cette installation est aux frais du propriétaire, excepté les frais d'installation du bonhomme d'eau et de la conduite du tuyau principal au bonhomme, lesquels seront à la charge de la municipalité;

ATTENDU QU' une entente devra être signée entre le demandeur et la municipalité;

ATTENDU QUE l'installation de l'embranchement sera supervisée par un employé de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le branchement à l'aqueduc pour le matricule 1683-34-9904 aux frais du demandeur;

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le maire, monsieur Maxime Proulx Cadieux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, à signer le protocole d'entente à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2021-11-223

Autorisation affichage – Offre d'emploi urbanisme

ATTENDU QU' un inspecteur par intérim est présentement affecté au service d'urbanisme à temps partiel;

ATTENDU QU' il est nécessaire d'avoir une personne responsable de l'urbanisme à temps plein afin de délivrer des permis et d'assurer le respect des règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'affichage du poste pour embaucher une personne pour travailler au département d'urbanisme, à titre d'inspecteur municipal, à raison de 35 heures/semaine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2021-11-224

Activité de Noël 2021

ATTENDU QUE l'activité *Noël des enfants*, organisée par le Comité des Sports et des Loisirs de Chénéville inc. n'aura pas lieu cette année;

ATTENDU QUE le conseil a prévu à son budget un montant de 1 500\$ en don pour cette activité;

ATTENDU QUE le conseil souhaite organiser une activité de Noël pour les citoyens de Chénéville, soit une séance photo avec le Père Noël, dans le décor hivernal installé devant l'église le dimanche 12 décembre de 11h à 14h;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'utilisation du montant prévu en don au Comité des Sports et Loisirs de Chénéville inc. pour l'organisation de l'activité de Noël 2021 de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2021-2022

2021-11-225

Plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon – Partenariat pour 2021-2022

ATTENDU QU' un nouveau partenariat est offert par la Corporation des loisirs de Papineau (CLP) et la municipalité de Ripon pour des activités de plein air au Parc des Montagnes Noires de Ripon;

ATTENDU QUE les options suivantes sont offertes:
Option 1 : Entente hivernale/printanière au coût de 700 \$
Du 1^{er} novembre 2021 au 30 avril 2022;
Option 2 : Entente estivale/automnale au coût de 600 \$
Du 1^{er} mai 2022 au 31 octobre 2022;
Option 3 : Entente annuelle au coût de 1 200 \$ (économie de 100 \$)
Du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022

ATTENDU QUE le conseil municipal de Chénéville encourage et soutient fortement l'activité physique pour l'ensemble de ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Maryse Gougeon
et résolu

QUE,

La Municipalité de Chénéville adhère comme partenaire au projet *Plein air au Parc des Montanges Noires de Ripon*;

QUE,

La Municipalité de Chénéville choisi l'option 3, soit l'entente annuelle, pour un montant de 1 200.00 \$;

QUE,

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, est autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente;

QUE,

La dépense soit affectée au compte #02-70170-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Partage des coûts pour les vœux de Noël dans les journaux locaux

2020-11-226

Partage des coûts pour les vœux de Noël dans les journaux locaux

ATTENDUE QU' un partage de l'espace publicitaire au cahier de Noël dans le journal L'Info Petite-Nation ainsi que dans le Journal Les 2 Vallées nous est proposé en participation avec les municipalités de Lac-Simon, de Duhamel et de Montpellier;

ATTENDU QUE cet espace sera facturé à parts égales entre les municipalités participantes, conditionnellement à l'acceptation de

chacun des conseils, pour un montant de 372,75\$ plus les taxes applicables, par municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Danielle Meunier
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Krystelle Dagenais, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

QUE,

La dépense soit facturée au compte # 02-13000-341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-003 Présentation du Centre de justice de proximité de l'Outaouais

Le conseil prend connaissance de la documentation envoyée par le Centre de justice de proximité de l'Outaouais. De l'information concernant cet organisme sera diffusée via les divers médias de la municipalité afin d'informer les citoyens des services offerts par l'organisme.

6. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2021-11-227

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 882 à # 11 915 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2021 et dont le total se chiffre à **196 284.11 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **56 962.88 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **253 246.99 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2021-11-228

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par madame Danielle Meunier

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2021 au montant total de **24,179.95 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-11-229

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Alexandre Lafleur
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h46.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maxime Proulx Cadieux, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Maxime Proulx Cadieux, maire de la Municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.